



2^{ième} Lee Trail Run

Règlement de la course

Article 1: ORGANISATION

En coopération avec « Visit Éislek », le **Cercle d'Athlétisme de la Porte des Ardennes** organise entre le 12 juillet 2021 (7:00 heures) et le 1^{er} août 2021 (dernier départ 15:00 heures) le **2^{ième} Lee Trail Run (édition virtuelle)**. Ceci sur les tracées du Lee Trail qui fait partie de l'Escapardenne, labélisé « Leading Quality Trails - Best of Europe » par la FERP.

Article 2: LES PARCOURS

Le participant peut choisir entre trois parcours :

- 1) Michelau -> Ettelbruck: +/- 13,5 Km (+482 m)
- 2) Goebelsmuehle -> Ettelbruck: +/- 31 Km (+1315 m)
- 3) Kautenbach -> Ettelbruck: +/- 52 Km (+2382 m)

Article 3: CONDITIONS D'ADMISSION

Les courses sont ouvertes à tout le monde, agé(e)s de 18 ans au moins, licencié(e)s ou non.

Article 4: LES INSCRIPTIONS

L'inscription en ligne est possible sur le site www.capa.lu jusqu'au 28 juillet 2021. L'inscription devient valable par virement (CCPLLULL IBAN LU57 1111 0737 7757 0000 sur le compte du CAPA) des frais d'inscription :

- 4 € pour les 13 Km
- 6 € pour les 31 Km
- 8 € pour les 52 Km

Un remboursement ne peut se faire que sur présentation d'un certificat médical en retenant 2€ pour frais administratifs.

Article 5: DÉPART

Le départ pour les différentes courses sont les gares de Michelau, Goebelsmuehle ou Kautenbach. Le **départ** des trois courses est signalisé aux gares respectives par un trait blanc, des flèches de direction ainsi que les lettres LTR.

Article 6: CHRONOMÉTRAGE

Les courses seront chronométrées par l'application de viRACE. Il est recommandé de faire un enregistrement du tracé en doublon par une montre GPS et de prévoir une batterie supplémentaire pour l'application. En cas de problèmes de l'application viRACE, l'enregistrement du tracé pourra garantir un résultat.

Article 7: BALISAGE

Le chemin est marqué par le signe du Lee Trail  et les départs ainsi que l'arrivée seront marqués par des traits blancs par terre.

Article 8: ASSISTANCE

Le ravitaillement est dû aux athlètes.

Article 9: SÉCURITÉ

Étant donné que le trajet traverse ou longe les voies publiques, le respect du « **Code de la Route** » est une obligation. Il est interdit de quitter les parcours balisés. En cas de problèmes les coureurs peuvent à tout moment du jour entre 7 :00 et 21 :00 heures contacter les organisateurs (+352 621 62 22 78 ou +352 621 27 15 27). Les services d'intervention sont joignables sous +352 112.

En cas d'abandon, les coureurs sont priés de de nous en avertir.

Article 10 : SANTÉ

L'athlète qui s'inscrit au trail certifie par son inscription qu'il est en bonne santé, qu'il possède une bonne condition physique et qu'il est apte à supporter les efforts imposés par l'épreuve choisie sans danger de santé.

Il est conseillé de se familiariser avec le profil du parcours ([lien](#)) et de se munir d'un système d'hydratation suffisant pour le parcours choisi.

Article 11: ABANDON

Tous les concurrents ayant pris le départ doivent impérativement informer l'organisateur (info@capa.lu / +352 621 27 15 27) en cas d'abandon de la course.

Article 12: NATURE

Les coureurs s'engagent à respecter la nature. La pollution ou la dégradation des sites traversés seront sanctionnées par la disqualification et signalées auprès de l'administration des Eaux et Forêts.

Article 13: COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de sa participation, chaque concurrent autorise l'organisateur à utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 14: PROTECTION DES DONNEES

Du fait de sa participation, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser les données personnelles nécessaires pour publier les résultats et faire de la publicité pour les éditions du Lee Trail Run à venir, ainsi que les autres manifestations organisées par CAPA Ettelbruck.

Pour toutes autres questions, merci de vous adresser à l'onglet RGPD de notre site ou de nous les adresser par courrier électronique à info@capa.lu .

Article 15: RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATION

Il est expressément indiqué que les coureurs majeurs participent à la compétition à leurs propres risques et qu'ils sont responsables des dommages qui leur sont imputables. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Article 16: CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription. La version allemande et la version française du règlement sont complémentaires.